

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 18 octobre à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 10 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames, Maryse LALLIER, Martine DUPUIS, Patricia MANTELET

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Guy AUPETIT, Benjamin METIVIER

- Pouvoir : Jean-Pierre POUX a donné pouvoir de décision et de signature à Mme Maryse LALLIER
Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à M. Roger DAGHER
Véronique BALLERAT a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET

Secrétaire de séance : Martine DUPUIS

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Décision modificative :

Afin de pouvoir assurer le paiement des salaires de fin d'année, il y a lieu de procéder à une décision modificative.

Lors du budget primitif, il avait été mentionné sur

l'article 6248 « Divers », la somme de 5752.59€ qui de ce fait sera transférée sur l'article 6411 « Personnel Titulaire » puisque cette somme n'a pas été utilisée. Accord unanime des membres du conseil municipal.

Chèques à encaisser :

Un incident est intervenu à l'aire de camping-car avec un camping cariste qui a cassé une borne électrique. Suite à ce sinistre, un remboursement de 2028.06€ a été envoyé par chèque de l'assurance Allianz et un second chèque de l'assurance AXA d'un montant 650€ pour complément. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 2 règlements.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

1^{ère} délibération :

Roger PORTMANN a présenté le compte rendu de la dernière réunion et a redonné la définition de la CLECT qui est en définitive, une commission de contrôle de la communauté de communes Cœur de France.

Vu le rapport de la CLECT du 6 septembre 2022 et considérant que ce rapport constitue dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation et que chaque commune doit délibérer sur le choix du mode d'attribution des compensations et les montants d'attribution de compensation tels qu'ils sont prévus dans le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le mode d'attribution libre.

2^{ème} délibération :

Considérant que le rapport de la CLECT consiste dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation, le conseil municipal accepte les montants d'attributions de compensation tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT, soit pour la commune de Bruère Allichamps, la somme de 14 999 €, pour l'année 2021. Cette somme sera perçue courant décembre après délibération du conseil communautaire cœur de France, du 7 décembre 2021.

Personnel :

Le contrat de Christophe MIAN, employé technique se termine le 31 octobre 2022. Ce dernier a souhaité intégrer une formation afin de se perfectionner dans les espaces verts. Il a été accepté au CFPPA de Bourges (Le Subdray) pour une formation de 9 mois avec des périodes en entreprise, soit à la commune de Bruère Allichamps pendant 12 semaines. La formation, comme sa rémunération seront prises en charge intégralement par la région Centre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet engagement et signera la convention « séquence en entreprise ».

GAEC de CHANGY :

Le bail du GAEC de CHANGY qui loue des terrains communaux arrivera à échéance le 11 Novembre 2024. La commune aurait en projet d'implanter peut-être un nouveau parc photovoltaïque mais aucune étude de faisabilité n'a été faite pour le moment.

Un courrier sera envoyé aux responsables de ce GAEC pour prévenir que ce contrat pourrait éventuellement être dénoncé en fin de bail par lettre recommandée avant le 11 avril 2023, si le projet s'avérait viable.

Nature 18 :

M. le Maire a donné lecture de la convention avec Nature 18 pour la restauration et la gestion durable d'un site naturel au lieu-dit « Les Champs Chaudiaux ». De nombreux points et questions posés par l'ensemble des conseillers n'ont pu être éclaircis. Le sujet est donc reporté au prochain conseil municipal.

Salle des fêtes :

L'association LRT a loué la salle des fêtes les 15 et 16 octobre derniers. Devant la pénurie de carburant, cette manifestation a été annulée la veille. Il est dit dans le contrat que toute annulation dans les 15 derniers jours avant l'évènement, la location serait facturée. Comprenant parfaitement la situation qui est exceptionnelle, le conseil municipal décide de facturer la location des 15 et 16 octobre 2022 comme il se doit mais d'appliquer le tarif « Bruérois » sur une prochaine location qui n'est pas encore programmée.

Tarifs : Il a été décidé de facturer des charges du 1^{er} Octobre au 30 Avril de chaque année à la hauteur de 50€ pour 2 jours et de 30€ pour une journée, Bruérois ou non.

Correspondant « incendie et secours » :

Les services de la Préfecture rappelle que toute commune doit avoir un correspondant « incendie et secours ». Roger PORTMANN, maire s'est porté volontaire pour représenter Bruère Allichamps.

Soutien budgétaire :

L'article 14 de la loi de finances rectificative du 16 Août 2022 instaure un dispositif spécifique de soutien budgétaire pour accompagner les communes et leur groupement face à la hausse des dépenses liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Des critères sont à respecter pour obtenir ce soutien.

Si la commune de Bruère Allichamps entre dans les critères présentés, elle pourrait obtenir cette aide qui est de 70% de la hausse pour les dépenses constatées en 2022 au titre des achats d'énergie (eau, électricité, chauffage et produits alimentaires) et de 50% de la hausse des dépenses constatées en 2022 du fait de la revalorisation du point d'indice. Cette dotation sera attribuée automatiquement en 2023 mais les communes qui en font la demande pourront en percevoir une avance de 30% ou éventuellement de 50% sur la demande de la collectivité, sur 2022.

Le conseil municipal demande à l'unanimité, une avance de 50% si la commune de Bruère Allichamps entre dans les critères.

Bilan Camping Car Park :

Roger PORTMANN a fait le bilan de l'année écoulée jusqu'à ce jour sur l'activité de l'aire de camping-car. Il a été constaté une hausse de 5.8% sur l'année avec une pointe de +25% jusqu'à fin juin.

Taxe d'aménagement :

Le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes vers les intercommunalités n'était jusqu'alors pas obligatoire mais simplement facultatif. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la participation partielle ou totale de la part communale est reversée à la communauté de communes Cœur de France.

Le conseil municipal instaure un reversement à la hauteur de 5% du produit de la taxe d'aménagement à la communauté de commune. Une convention sera signée entre les deux parties. Accord unanime de tous.

Subvention exceptionnelle ou don :

L'année passée, l'association Team Carpiste avait organisé un enduro de pêche à la carpe et une partie du bénéfice avait été reversé à la ligue du cancer du sein avec la participation de la commune à la hauteur de 300€. Pour 2021, cette association réitère cette organisation et demande à nouveau une subvention pour reverser à France Reins. Le conseil municipal a décidé à titre exceptionnel d'octroyer la somme de 200€ et informera l'association qu'à l'avenir les demandes de subventions, quelque qu'elles soient, devront être demandées en début d'année, avant le budget.

SDE 18 :

Le SDE 18 a modifié ses statuts lors du dernier comité syndical qui n'ont pas changé depuis 2016. Des évolutions ont eu lieu au niveau de la composition des membres du conseil d'administration, de l'évolution des compétences mais aussi suite aux conseils de la Chambre des Comptes.

* Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du comité syndical N° 2022-18. Accord unanime.

* il est proposé aussi d'accepter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes centre Val de Loire, relatif au contrôle de la gestion et des comptes du SDE 18 pour les exercices de 2015 à 2021. Rapport accepté par tous les conseillers municipaux présents.

Projet Eolien de St Germain des Bois :

La compagnie TotalEnergies développe un projet éolien sur la commune de St Germain des Bois. Dans le cadre de l'enquête publique prévue début septembre 2022, les élus de Bruère Allichamps sont invités à délibérer sur le sujet. Ils ont voté à 5 voix « Contre » et 6 abstentions.

Arrachage d'une haie :

Une parcelle d'affouage, route de Noirlac n'a pas été traitée par manque de sécurité, au niveau de l'accès. Il y a donc lieu de faire appel à un professionnel.

3 devis ont été présentés : SIRI Multi pour la somme de 500€ avec récupération du bois

SARL TALON F. pour la somme de 1320.00€ en laissant le bois à la commune qui pourra le vendre

SAS WILLWOOD pour la somme de 4440.00€ en laissant le bois à la commune qui pourra le vendre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier cette tâche à la SARL TALON F.

Une signalisation routière sera mise en place à cette occasion pour réguler la circulation.

Informations diverses :

Projets parc de panneaux photovoltaïques :

Roger PORTMANN informe l'ensemble du conseil municipal de l'état d'avancement des 2 projets de parcs photovoltaïques.

Le premier projet est en attente de la décision de l'architecte des bâtiments de France. Devant l'empressement de l'Etat sur ce type de projet, les élus locaux se posent des questions sur ce ralentissement. Si ce projet venait à ne pas être accepté, le conseil municipal pense donner sa démission.

Le permis de construire du 2^{ème} projet vient d'être déposé par la société LUXEL. Il est actuellement en état d'instruction.

Antargaz :

Antargaz, fournisseur de chauffage pour les écoles et la mairie incite les collectivités à adopter un comportement plus responsable vis-à-vis des consommations énergétiques. A compter du 1^{er} octobre 2022 et pour toute la durée du marché, si la consommation est supérieure au volume prévisionnel, un complément de facture sera adressé au client avec un tarif « libre » sur le dépassement.

Travaux d'accessibilité PMR de l'école :

Suite à un exercice d'incendie au sein de l'école de Bruère Allichamps, il a été constaté que 2 élèves en fauteuil roulant n'ont pu sortir rapidement. Des aménagements sont donc à prévoir afin de modifier les installations actuelles. Des devis ont été demandés et pour l'instant, seul celui de l'entreprise BOUBAT est arrivé en mairie. Nous attendons la demande écrite de l'inspection de l'académie.

Monsieur le Maire fait part de diverses invitations :

*Vernissage de l'exposition « L'univers de Louis Touzet : sabotier et artiste » le mardi 15 Novembre 2022 à 18h30 au musée St Vic à Saint-Amand Montrond.

*Vernissage de l'exposition de Photo Club Bruérois, le 3 novembre 2022 à 18h place du marché à Orval.

*Après midi rencontre dédicace autour du livret « La Pierre de la Celle, depuis le Moyen Age » à la bibliothèque de Meillant en présence d'Isabelle Otto, auteure du livret, le samedi 22 octobre 2022 de 15 à 17h.

Tour de Table :

Martine DUPUIS a donné le compte rendu du syndicat d'eau de la fontaine St Clair,

Guy AUPETIT a signalé qu'il n'y avait pas de panneau de signalisation avertissant la rue René AUGERY, sur la rue Jean RAMEAU ;

Maryse LALLIER a fait le bilan de la rentrée scolaire avec 75 enfants au total dont 26 pour la commune de Bruère Allichamps et l'arrivée de 2 nouvelles directrices. Elle a évoqué aussi le transport du midi qui est assez onéreux (50% pour le SIRP et 50% réglé par la région Centre), ce qui provoque une étude d'aménagement du circuit.

Roger PORTMANN a fait part d'une idée d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école, mairie et salle des fêtes.

Il a été évoqué le décès de Michel BRUNET, figure emblématique de la commune

Le marché de Noël aura lieu le mercredi 21 Décembre 2022. Une réunion avec les organisateurs est programmée le 14 novembre à 18h 45 à la salle des fêtes.

Prochaine séance du conseil municipal, le 13 décembre à 19h.

Fin de séance à 21h50.